Solution :

Les écritures de régularisation des charges constatées d'avances :

	31/12/1994		
3491 6111	Charges constatées d'avances Achats de marchandises	4750	 4750
	d°		
3491 61254	Charges constatées d'avances Achats de fourniture de bureau	500	 500
	d°		
3491 6131	Charges constatées d'avances Locations et charges locatives	36000	 36000
3491 6131	Charges constatées d'avances Etudes, recherches et documentations	400	 400
	d°		
3491 6141	Charges constatées d'avances Primes d'assurance	9000	 9000
	d°		
3491 6145	Charges constatées d'avances Frais postaux et frais de télécommunications	170	 170
	d°		
3491 6167	Charges constatées d'avances Impôts, taxes et droit assimilés	180,25	 180,25
3491 6144	Charges constatées d'avances Publicité, publications et relation Publiques	1500	 1500